
Séance du mardi 15 décembre 2020

Date de la convocation: mardi 8 décembre 2020

**Membres titulaires en
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt et le quinze décembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY,
Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

Présents : 54

**Présents non votants :
6**

Représentés : 2

Votants : 50

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Vincent BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Alain CHAUDRON, Marcel CHAVRELLE, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, David GABRIEL, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Vincent LOMBART, Véronique LOUSSOUARN, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Nathalie MEUNIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Pierre-Louis MOLITOR, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Christian WEISS, Cyril WEISSE

Représentés : Françoise KLEIN, Nathalie PHILIPPOT

Excusés : Christian BAZART, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Sabrina DEJEAN, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marie-Pierre VERDUN

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Cyril CHARLES, Ludovic CHARLES, Fabien CHASTEL, Sylvie DAILLY, Patrice DEFOULLOY, Béatrice DENIS, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, Pascal FARCAGE, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Patrick PERARD, Mikaël PHILBERT, Cédric POLMARD, Dominique SCHERMANN, Marie-José SCHLEMER, Régis SOLTIZIAK, Michel VARNUSSE, Francis WITZ, Didier ZAMBAUX, Régis ZAMBAUX

Secrétaire de séance : Marcel CHAVRELLE

DE_2020_148 - Objet : Revalorisation des tarifs de restauration scolaire

La Présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1^{er} décembre ;

La présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Catégories	Prix du repas	Tarif du forfait mensuel	Tarif du demi - tarif
Primaires et Elèves de 6ème - 5ème	3.55 €	50.88 €	25.44 €
Elèves de 4ème - 3ème	3.75 €	53.75 €	26.87 €
Repas occasionnel	4.50 €		
Personnel Cté de Cnes et enseignants	5.50 €		
Repas/goûter micro crèche	4.25 €		

Les tarifs suivants restent inchangés :

- Personnel cantine : 2,74 €
- Intervenants extérieurs : 7,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de restauration scolaire proposés dans le tableau ci-dessus ;

- dit que les autres tarifs restent inchangés ;

- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 décembre 2020
et publié ou notifié
le 18 décembre 2020

PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Date de réception de l'AR: 18/12/2020
055-200066140-20201215-DE_2020_148-DE